

FACTURE N° 5100091
N/REF : 7/10/2025 6H56 C:000724 I:01727

GUYOT INDUSTRIE

V/Appel du Mardi 07/10/2025 a 6H56

**ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS**

IMMEUBLE : KEROLZEC
ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS

Guipavas, le 16 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : GUYOT LIEU DIT KEROLZEC - SAINT MARTIN DES CHAMPS
MOTIF : POMPAGE SUIVANT DEMANDES (ADR ET ASST)
Donneur d'ordre : M. Y. LE GOFF

INTERVENTION DU 08/10/2025
MISE EN PLACE DES VEHICULES ET DU MATERIEL
CURAGE RESEAU EAUX USEES
CURAGE ET NETTOYAGE DES AVALOIRS EAUX PLUVIALES
CURAGE REGARDS EAUX PLUVIALES
POMPAGE ET NETTOYAGE DES SEPARATEURS HYDROCARBURES
REMISE EN EAU
ECREMAGE DES DIFFÉRENTS BASSINS
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL
DECHETS : 7.54 T EAUX HYDROCARBUREES
1 T BOUE HYDROCARBUREES

IMPORTANT : LES BSD SONT OBLIGATOIREMENT A VALIDER PAR VOS SERVICES SUR
TRACKDECHETS ([HTTPS://TRACKDECHETS.BETA.GOUV.FR/](https://trackdechets.beta.gouv.fr/)) AFIN D'ASSURER LEUR
TRAITEMENT

OBSERVATIONS : SB AB Email envoyé le 16/10/25 a 11H03 M. Y. LE GOFF

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
5,00	Heure Hydrocureur+chauffeur ADR	1	209,00	1045,00
4,00	Heure Hydrocureur+chauffeur	2	180,93	723,72
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
7,54	T(s) déchets Eaux hydrocarburées traités	1	185,00	1394,90

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	T(s) déchets Boues Hydrocarburées traité	1	435,00	435,00
TOTAL H.T.				3598,62
T.V.A. a 20,00%				719,72
TOTAL T.T.C.En EURO				4318,34

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.
TVA acquittée sur les encaissements.